

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SASU 911										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12															
Adresse de l'entreprise 60 Rue de Gaillat 64990 LAHONCE										Durée de l'exercice précédent* 12															
Numéro SIRET* 5 1 9 5 6 7 7 6 2 0 0 0 5 8										Néant ☐ *															
										Exercice N clos le, 31/12/2025															
										Brut 1					Amortissements, provisions 2					Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)										AA															
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * CERTIFIE CONFORME								AB						AC									
		Frais de développement *								CX						CQ									
		Concessions, brevets et droits similaires								AE	498 185					AG	301 403								
		Fonds commercial (1)								AH						AI									
		Autres immobilisations incorporelles								AJ	38 543					AK	38 543								
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes								AL						AM									
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN						AO									
		Constructions								AP						AQ									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR	45 108					AS	39 306								
		Autres immobilisations corporelles								AT	241 767					AU	170 709								
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes								AV						AW									
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations								CS	152					CT									
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille								CU						CV									
		Créances rattachées à des participations								BB						BC									
		Autres titres immobilisés								BD						BE									
		Prêts								BF						BG									
		Autres immobilisations financières*								BH	78 175					BI	78 175								
	TOTAL (II)										BJ	901 932					BK	549 962							
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL						BM								
			En cours de production de biens								BN						BO								
En cours de production de services								BP						BQ											
Produits intermédiaires et finis								BR						BS											
Marchandises								BT	903 211					BU	903 211										
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes								BV						BW									
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX	416 024					BY	15 348								
		Autres créances (3)								BZ	143 785					CA	143 785								
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé								CB						CC									
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD						CE									
Comptes de régularisation	Disponibilités								CF	280 631					CG	280 631									
	Charges constatées d'avance (3)*								CH	114 221					CI	114 221									
	TOTAL (III)								CJ	1 857 874					CK	15 348									
	Frais d'émission d'emprunt (IV)								CW																
	Primes de remboursement des emprunts (V)								CM																
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)								CN																
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO	2 759 806					IA	565 311								
Renvois : (1) Dont droit au bail :										(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					CP	(3) Part à plus d'un an									
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :					Stocks :					Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise			SASU 911	Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100 000.....)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	295 237	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	123 631	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	528 869	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	745 071	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	563 993	
	Dettes fiscales et sociales			DY	316 342	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Instrument financier à terme			D1		
	Autres dettes			EA	3 160	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	37 057	
TOTAL (IV)			EC	1 665 626		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 194 495		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 287 352
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	240 707	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 911

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 2 194 496 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 123 631 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le plan comptable général (PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	492 756	43 973		536 729
Immobilisations incorporelles	492 756	43 973		536 729
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 108			45 108
- Installations générales, agencements aménagements divers	285 665		156 808	128 857
- Matériel de transport	12 338		12 338	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 145	766		112 911
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	455 256	766	169 146	286 876
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	153			153
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	76 625	1 550		78 175
Immobilisations financières	76 778	1 550		78 328
ACTIF IMMOBILISE	1 024 790	46 288	169 146	901 932

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			43 973		
Immobilisations corporelles			766		
Immobilisations financières			1 550		
Augmentations de l'exercice			46 288		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			169 146		
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice			169 146		

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	264 862	75 085		339 947
Immobilisations incorporelles	264 862	75 085		339 947
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 012	2 294		39 307
- Installations générales, agencements aménagements divers	87 287	18 650	38 913	67 025
- Matériel de transport	10 261	117	10 377	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	94 136	9 549		103 685
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	228 696	30 610	49 290	210 016
ACTIF IMMOBILISE	493 558	105 695	49 290	549 963

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 752 206 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	78 175		78 175
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	416 024	397 624	18 400
Autres	143 786	143 786	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	114 221	114 221	
Total	752 206	655 631	96 576

Produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	16 095
Total	16 095

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 1 000 000 titres d'une valeur nominale de 0,10 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 665 626 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	240 708	240 708		
- à plus de 1 an à l'origine	504 364	126 090	378 274	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	563 994	563 994		
Dettes fiscales et sociales	316 343	316 343		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 161	3 161		
Produits constatés d'avance	37 058	37 058		
Total	1 665 626	1 287 352	378 274	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	74 089			
(**) Dont envers les associés	1 611			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 611 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues - Fournisseur	6 062
Personnel - Dettes provisionnées po	41 881
Charges sociales sur congés à payer	16 752
Organismes sociaux - Autres charges	844
Etat - Charges à payer	2 078
Total	67 617

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	114 221		
Total	114 221		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	37 058		
Total	37 058		

911
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 60 Rue de Gaillat, 64990 LAHONCE
519567762 RCS BAYONNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 MAI 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 123 631,48 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	123 631,48 euros
A la "réserve spéciale" au titre de l'article 238 bis AB du CGI	4 070,00 euros
Solde	119 561,48 euros
En totalité au compte « autres réserves »	
Qui s'élève ainsi à 398 519,25 euros.	

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23/05/2023</u>	
- Dividende global distribué :	85 715,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	85 715,00 €
<u>Distribution de réserves du 05/01/2022</u>	
- Dividende global distribué :	142 857,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	142 857,00 €

Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant
Exercice clos le 31 décembre 2024 : Néant

Certifié conforme
Le Président
M. Vincent THILLEROT

Signé par :
THILLEROT Vincent
74B5EB3EAC9B463...